

Braconnage des éléphants a la frontiere Nord-Est du Gabon avec le Congo

Aboumgone Obame Suzy Marleine, Doctorante

Géographie et environnement. Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée & Conseil (LAGRAC) Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines, Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

Edou Ebolo Clet Mesmin, Géographe

Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée & Conseil (LAGRAC) Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines. Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

Ngoua Nguema Ignace Mesmin, Sociologue

Département de Sociologie, Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

Mombo Jean Bernard, Géographe

Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée & Conseil (LAGRAC) Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines, Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

[Doi:10.19044/esj.2023.v19n35p114](https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n35p114)

Submitted: 18 November 2023

Accepted: 28 December 2023

Published: 31 December 2023

Copyright 2023 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Aboumgone Obame S.M., Edou Ebolo C.M., Ngoua Nguema I.M. & Mombo J.B. (2023). *Braconnage des éléphants a la frontiere Nord-Est du Gabon avec le Congo*. European Scientific Journal, ESJ, 19 (35), 114. <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n35p114>

Résumé

La frontière nord-est du Gabon est fréquentée par des braconniers à la quête de l'ivoire. On se demande donc comment est organisé ce réseau de braconnage à la frontière Nord-est du Gabon avec le Congo ? Et quelle attitude adopte l'Etat Gabonais face à cette activité illicite ? L'objectif ici est d'analyser l'activité illicite de braconnage des éléphants pour l'ivoire à la frontière Nord-est du Gabon avec le Congo. Les données de cette étude proviennent des enquêtes socio-économiques, des rapports de mission de lutte anti-braconnage au Parc national de Mwagna entre 2019 et 2021, des entretiens auprès de la Direction de la lutte anti-braconnage et de la Direction Technique de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. Ces données ont été

saisies et traitées avec le logiciel Microsoft Excel 2013, afin de concevoir des tableaux et des graphiques exploités et analysés. Ainsi, l'état des lieux fait dans cette zone transfrontalière montre que plusieurs personnes de nationalités différentes sont impliquées dans l'activité de braconnage de l'éléphant, en l'occurrence les Gabonais, les Congolais, les Tchadiens et les Nigériens. Aussi, les saisies effectuées par le Parc national de Mwagna attestent-elles de la pratique d'une chasse qui se fait à l'aide des armes de guerre telles que les Kalachnikovs. Cela représente une forte menace pour les éléphants. Au sein de ce réseau de trafiquants, se retrouvent des fournisseurs d'armes et de munitions, des transporteurs, des chasseurs, des complices, des acheteurs. Chaque maillon de la chaîne assure l'exécution de sa tâche.

Mots-clés: Braconnage, Eléphants, Ivoire, Frontière Nord-Est, Gabon, Congo

Elephant Poaching on the Northeastern Border of Gabon with the Congo

Aboumgone Obame Suzy Marleine, Doctorante

Géographie et environnement. Laboratoire de Géomatique,
de Recherche Appliquée & Conseil (LAGRAC) Département des Sciences
Géographiques, Environnementales et Marines,
Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

Edou Ebolo Clet Mesmin, Géographe

Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée & Conseil (LAGRAC)
Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines.
Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

Ngoua Nguema Ignace Mesmin, Sociologue

Département de Sociologie, Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

Mombo Jean Bernard, Géographe

Laboratoire de Géomatique, de Recherche Appliquée & Conseil (LAGRAC)
Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines,
Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

Abstract

The north-eastern border of Gabon is frequented by poachers in search of ivory. We therefore wonder how this poaching network is organized on the north-eastern border of Gabon with the Congo? What are the actors? And what attitude does the Gabonese State adopt towards this illicit activity? The objective here is to analyze the illegal activity of poaching elephants for ivory on the northeastern border of Gabon with Congo. The data for this study comes

from socio-economic surveys, anti-poaching mission reports to Mwagna National Park between 2019 and 2021, interviews with the Anti-poaching Directorate and the Technical Directorate of the National Agency for National Parks. These data were entered and processed with Microsoft Excel 2013 software, in order to design tables and graphs that were used and analyzed. Thus, the inventory made in this cross-border area shows that several people of different nationalities are involved in the activity of elephant poaching, in this case, the Gabonese, the Congolese, the Chadians and the Nigerians. Also, the seizures made by the Mwagna National Park attest to the practice of hunting which is carried out using weapons of war such as Kalashnikovs. This poses a strong threat to elephants. Within this network of traffickers, we find suppliers of weapons and ammunition, transporters, hunters, accomplices, buyers. Each link in the chain ensures the execution of its task.

Keywords: Poaching, Elephants, Ivory, Northeast Border, Gabon, Congo

Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN, 2016) présente l'éléphant comme faisant partie des créatures les plus intelligentes de la terre. Sa population totale au sein du continent africain est estimée à 415 000 individus (*idem*). Les éléphants jouent un rôle écologique important dans le maintien de la biodiversité des écosystèmes dans lesquels ils vivent (WWF, 2020). Le Gabon possède une grande population d'éléphants estimée à 95000 individus selon les récentes analyses d'ADN effectués sur des échantillons par le WCS (Dregnounou L, 2021).

Malheureusement, ces dix dernières années, les éléphants sont tués illicitement pour leurs ivoires (ONU, 2019). En effet, à la frontière Nord-Est du Gabon avec le Congo, est perçue une forte pression sur les éléphants (Ondo Ze S., 2017 : 78-108). Pour freiner cette activité clandestine, le Parc national de Mwagna organise des missions de lutte anti-braconnage dans sa zone périphérique et, par ricochet, dans la zone transfrontalière Nord-Est du Gabon avec le Congo. Ainsi comment est organisé le braconnage des éléphants à la frontière Nord-est du Gabon avec le Congo ? Quelle est l'attitude de l'Etat gabonais face à cette activité illicite ? Quelles sont les résultats de ces missions de surveillance et de répression ? A travers ce questionnement, l'objectif est de faire une analyse de l'activité de braconnage des éléphants pour l'ivoire dans la zone transfrontalière du Nord-Est du Gabon avec le Congo.

A cet effet, d'abord sont analysés les résultats des enquêtes socio-économiques réalisées à la frontière Nord-Est du Gabon avec le Congo, à la périphérie immédiate du Parc national de Mwagna. Ensuite, sont vus les cadres juridique et institutionnel relatifs à la protection et à la lutte contre la criminalité des éléphants, et aux sanctions vis-à-vis du trafic et du commerce

idem). Dans la zone du Parc national de Mwagna et ses environs, les altitudes oscillent entre 500 à 589 m (Aboumgone Obame S. M. et *al.*, 2022 : 4).

1.3. Faune et flore

La zone du Nord-Est du Gabon abrite une forêt guinéo-congolaise, dense et humide, de terre ferme, non exploitée et non dégradée (Aboumgone Obame S. M. et *al.*, *idem*). Cette forêt est dotée d'une faune riche et diversifiée, notamment : les éléphants (*Loxodonta cyclotis*), les gorilles (*Gorilla gorilla*), les panthères (*Panthera pardus*) et les buffles (*Syncerus caffer nanus*), plusieurs types d'oiseaux et de poissons (Vande Weghe J. P., 2013 : 255 ; Aboumgone Obame S. M. et *al.*, *ibidem*).

1.5. Activités économiques

A la frontière Nord-Est du Gabon avec le Congo, les populations pratiquent diverses activités de subsistance, notamment : l'agriculture, la chasse, la pêche et la collecte des produits forestiers non ligneux (Planche photographique 1, ci-après).

Planche photographique 1. Activités des populations



Clichés : S. M. Aboumgone Obame (2022).

Ces activités économiques contribuent fortement à l'alimentation des populations locales et autochtones. Elles représentent également une source de revenus pour ces dernières.

2. Données collectées et méthodes de traitement

2.1. Données collectées

Les données collectées sont issues de plusieurs sources : *primo*, les enquêtes socio-économiques au sein des villages de la zone frontalière ; *secundo*, la consultation des rapports d'activité du Parc national de Mwagna de 2019 à 2021, ayant fourni les résultats des missions de lutte anti-braconnage organisées dans le parc et sa périphérie.

Enfin, la base de données *Spatial Monitoring and Reporting Tools* (SMART) a donné des informations sur le suivi des activités illégales, à l'intérieur et autour du Parc national de Mwagna.

2.2. Traitement des données collectées

Les données collectées ont été traitées avec le logiciel *Excel* 2013, afin de concevoir des tableaux thématiques et des graphiques. Ont été également élaborées des planches photographiques dans le logiciel *Paint* (version 21H2). Aussi certaines illustrations des rapports consultés ont-elles été utilisées.

3. Résultats et analyses

Ce travail est issu des enquêtes de terrain, de la prise en compte des rapports de mission et des données du logiciel SMART. Les résultats de ces enquêtes portent d'abord sur les cadres législatif et institutionnel de la protection des éléphants au Gabon. Ensuite, est analysé l'impact des missions de lutte contre le braconnage réalisées entre 2019 et 2021 par les agents du Parc national de Mwagna, partie prenante de la zone transfrontalière Nord-est du Gabon. Enfin, sont examinées les politiques gouvernementales de lutte contre la criminalité des éléphants et le commerce illicite de l'ivoire.

Les résultats des investigations présentent les politiques protectrices de l'éléphant à travers un cadre législatif gabonais, et les institutions devant ainsi en faire application. Le classement de l'éléphant, dans la catégorie des espèces dites intégralement protégées, a obligé le législateur, pour rester dans l'esprit de la conservation, à interdire toute forme d'acte à intention pécuniaire sur l'ivoire. Ceci passe donc par un cadre législatif bien défini avant les institutions mises en place y relatives. Ce cadre protège les éléphants et sanctionne les délits en matière de braconnage du pachyderme et du trafic de son ivoire.

3.1. Cadre législatif

Le Gabon dispose des textes de loi de référence, en matière de lutte contre le braconnage des éléphants et de commerce illicite de l'ivoire. En effet, depuis 1989, « *les populations d'éléphant africain ont été énumérées sur l'annexe 1 de la CITES* » (SADC, 2015 : 8). En mars 2021, dans la même perspective de protection, les éléphants de forêts ont été classés sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN comme étant des espèces critiques en

danger d'extinction (WWF, 2020)¹. Ce statut de vulnérabilité indique que les éléphants de forêts sont menacés, et le braconnage dans les zones transfrontalières menace également leur survie.

Le législateur gabonais a donc prévu les textes préventifs réglementant la protection de l'éléphant (lutte contre le braconnage et trafic d'ivoire). L'inefficacité de la simple interdiction de la grande chasse, permettant de protéger l'éléphant, et les interdits sur son ivoire ont obligé le Gabon à prendre des mesures coercitives par la pénalisation des violations de ladite réglementation. Ainsi, quoiqu'il y ait une panoplie de textes préventifs et répressifs des infractions nées de la violation des mesures de protection de l'éléphant, ne sont examinés ci-après que les principaux d'entre eux.

3.1.1. Le Code forestier

La loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise établit toutes les dispositions applicables au secteur des Eaux et Forêts. L'article 275 de ladite loi stipule que : « *Sont punis d'un emprisonnement de trois à six mois et d'une amende de 100.000 à 10.000.000 FCFA ou de l'une de ces deux peines seulement, les auteurs des infractions ci-après :*

- *la chasse ou capture des espèces intégralement protégées, en application des dispositions de l'article 91 de la présente loi ; la commercialisation des espèces intégralement protégées ou des produits de ces espèces, en application des dispositions de l'article 92 de la présente loi ;*
- *la chasse avec les armes et munitions non autorisées, en application des dispositions de l'article 174 de la présente loi ;*
- *la violation des dispositions relatives aux dépouilles, aux trophées et à la viande des animaux abattus en cas de légitime défense ;*
- *les manœuvres frauduleuses... ».*

L'article 92 du Code forestier interdit la chasse, la détention, le transport et la commercialisation de dépouilles, trophées ou produits d'espèces intégralement protégées dont fait partie l'éléphant, et les réprime de 3 à 6 mois d'emprisonnement et 10 millions de francs CFA d'amende maximale.

3.1.2. La loi relative aux parcs nationaux du Gabon

La Loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux du Gabon, fixe les règles applicables y relatives. Elle participe à la politique de

¹ Déclin alarmant des populations d'éléphants du Gabon
SciDev.Net <https://www.scidev.net> › *Accueil* › *Conservation*

conservation des éléphants car, dans les parcs nationaux, la chasse est interdite. Cela a permis d'accroître la population d'éléphants au Gabon.

3.1.3. Les juridictions de l'ordre judiciaire

L'acte concerné est la Loi organique n°008/2019 du 04/07/2019 fixant l'organisation, la composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire. L'Article 198 énonce ce qu'il suit : *Il est institué au Tribunal de Première Instance de Libreville une formation spécialisée compétente, dans les conditions prévues au présent chapitre, pour l'enquête, la poursuite, l'instruction et, s'il s'agit de délits, le jugement des infractions spécialement énumérées au Code de Procédure Pénale dans les domaines ci-après : Du trafic de l'ivoire et du braconnage organisé. ... Elle [la formation spécialisée] a compétence nationale. Elle est seule compétente pour juger les délits relatifs aux domaines ci-dessus. Cette compétence s'étend aux infractions connexes.*

3.1.4. Le Code Pénal

La Loi n°005/2021 du 6 septembre 2021 portant modification de certaines dispositions de la loi n°006/2020 du 30 juin 2020 portant Code Pénal au Gabon² est l'ensemble des textes juridiques qui définissent les crimes, délits et contraventions et les peines qui leurs sont appliquées. Il permet de lutter contre la criminalité.

Les articles 579 à 587 du Code Pénal répriment les infractions portant sur l'ivoire. Principalement, sont concernés les articles suivants :

Article 579.- *Quiconque, sans autorisation préalable des administrations compétentes, détient, offre, cède, vend, acquiert, achète de l'ivoire ou l'emploie ou en fait usage dans quelque œuvre d'art ou objet que ce soit, est puni d'un emprisonnement de dix ans au plus et d'une amende égale au quintuple de la valeur de la saisie.*

Article 585.- *Les peines prévues aux articles précédents seront portées au double :*

- *lorsque l'auteur de l'infraction est une personne dépositaire de l'autorité publique, un professionnel des Eaux et Forêts ou une personne chargée de la protection de la faune et que l'infraction aura été commise dans l'exercice de ses fonctions ;*
- *lorsque l'auteur de l'infraction aura usé de violences ou d'arme ;*
- *lorsque la commission de l'infraction a causé la mort ou gravement compromis la santé d'une ou plusieurs personnes ;*

² <https://www.clientearth.fr/actualites/ressources/loi-n-005-2021-du-6-septembre-2021-portant-modification-de-certaines-dispositions-de-la-loi-n-006-2020-du-30-juin-2020-portant-code-p%C3%A9nal-de-la-r%C3%A9publique-gabonaise/>

- *lorsque l'infraction a été commise en bande organisée ;*
- *lorsque l'infraction est commise de manière transnationale au sens de l'article 583 du présent Code.*

3.2. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel englobe les structures publiques et privées suivantes : le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres ; l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ; le Laboratoire d'analyses génétiques de la faune ; la Commission Nationale des Frontières (CNF) ; la chambre spécialisée (Tribunal) ; la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; le complexe de parcs nationaux Minkébé, Mwagna et Ivindo ; et l'ONG Conservation Justice.

En vue de rendre effectives les politiques législatives de protection de l'éléphant et de son ivoire, le législateur gabonais a donc un Ministère en charge de l'application de celles-ci, outre les juridictions pour juger les auteurs des violations des mesures protectrices voire de la conservation. Aussi, l'ANPN a-t-elle été créée pour appuyer les institutions étatiques, tout en ayant une collaboration avec les organismes nationaux et internationaux.

3.2.1. Le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres

La mission de ce Ministère est d'élaborer et d'appliquer la politique gouvernementale en matière des eaux, des forêts, de la mer, de l'environnement, de la faune et des aires protégées. Grâce à sa Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP), il veille à l'exécution de la politique nationale en matière de protection des éléphants, de la lutte anti-braconnage et de la criminalité faunique. Entre autres missions, il développe la coopération et les accords avec les partenaires sous régionaux et internationaux afin de freiner ce fléau. Le Ministère ici est représenté par la Direction provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo et par le Cantonnement des Eaux et Forêts de Mékambo.

3.2.2. L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)

L'ANPN est l'organisme gouvernemental chargé de gérer les parcs nationaux du Gabon. A travers ses Conservateurs, ses écogardes et gendarmes affectés en son sein, l'ANPN effectue des missions de lutte anti-braconnage dans le pays. Le Parc national de Mwagna est digne d'intérêt, car faisant partie de cette zone transfrontalière du Nord-Est du Gabon avec le Congo.

3.2.3. Le Laboratoire d'analyses génétiques de la faune

Le Laboratoire d'analyses génétiques de la faune a bénéficié de l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Banque Mondiale (BM). Ce laboratoire examine les échantillons d'ADN. Les résultats de ces analyses permettent de remonter des filières sur le trafic d'ivoire et de consolider les poursuites judiciaires³.

3.2.4. La Commission Nationale des Frontières (CNF)

L'objectif central de la Commission Nationale des Frontières est de prévenir le risque de différends entre les États, les populations nationales et/ou locales émanant du chevauchement des revendications sur la juridiction territoriale et maritime (PFUA, 2013 : 12).

3.2.5. La chambre spécialisée (Tribunal)

Pour mettre un accent particulier sur la violation des mesures protectrices de l'éléphant et de son ivoire, depuis 2019 le Gabon a : d'une part, amplifié les peines en matière de trafic d'ivoire (Code Pénal, articles 579 à 587) et, d'autre part, mis en place une chambre spécialisée pour juger les auteurs de violations des règles protectrices de l'éléphant et de son ivoire. En effet, la loi portant organisation judiciaire de 2019 prévoit, en son article 198, le champ de compétences de cette chambre en matière de trafic de l'ivoire. De ce fait, tout acte ayant un caractère de violation de la loi portant sur l'ivoire est désormais traité par un juge spécial de la chambre. Les juridictions ordinaires ne peuvent donc plus y intervenir.

3.2.6. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

La CITES, en anglais *Convention on International Trade of Endangered Species*, est aussi dite Convention de Washington (CITES, 2007). Elle contrôle le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages, pour éviter le risque d'extinction de diverses espèces phares telles que les éléphants. D'après le guide d'identification des espèces du Gabon inscrites à la CITES (2018), l'éléphant est en annexe 1.

3.2.7. Le complexe de parcs nationaux Minkébé, Mwagna et Ivindo (le TRIDOM Gabon)

D'après le WWF (2020 :1), « Le paysage écologique de la Tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) s'étend sur 3 pays : le Cameroun, le Congo et le Gabon, sur 178.000 km² représentant 10% des forêts tropicales d'Afrique Centrale. Situé au Nord-Est du pays et à cheval entre les provinces du Woleu-

³ <https://www.afd.fr/fr/actualites/gabon-adn-contre-braconnage>

Ntem et de l'Ogooué-Ivindo, le segment Gabon couvre 36% de la superficie totale de la TRIDOM (64 091 km²) et contient 3 parcs nationaux : Minkébé [7570 km²], Mwagna [1160 km²] et Ivindo [3000 km²] totalisant 11 672 km². ». Le braconnage des éléphants pour l'ivoire représente l'une des plus grandes menaces pour les habitats naturels du Tridom.

3.2.8. L'ONG Conservation Justice

Conservation Justice belge est l'une des ONG qui a pour mission la lutte contre la criminalité faunique et environnementale. Elle protège les éléphants et autres espèces menacées au Gabon. Elle œuvre dans l'application de la loi, et la lutte contre les trafiquants d'ivoire.

4. Acteurs Impliqués dans l'Activite de Braconnage des Elephants pour l'Ivoire dans la Zone Transforntaliere Nord-Est du Gabon Avec le Congo

Selon le Tableau 1, ci-après, le Parc national de Mwagna a réalisé des missions de lutte anti-braconnage au cours de l'année 2019. Plusieurs personnes ont été interpellées dans la zone transfrontalière Nord-Est du Gabon, pour différentes infractions constatées au cours desdites missions. Ces délits concernent : la chasse à l'éléphant, la complicité de braconnage, les acheteurs d'ivoire et les fournisseurs d'armes et munitions.

Tableau 1. Acteurs impliqués dans l'activité de braconnage de l'éléphant et le commerce illégal de l'ivoire

Lieux d'interpellation	Nationalités	Infractions
Ndjounou Carrefour	Congolaise	Transporteur, fournisseur et acheteur d'ivoire
Macatémangoye	Gabonaise	Chasse d'éléphant
Tébé	Gabonaise	Chasse d'éléphant
	Gabonaise*	Dissimulation d'informations
Bakwaka	Gabonaise	Chasse d'éléphant
	Gabonaise	Chasse d'éléphant
Franceville	Gabonaise	Chasse d'éléphant
Makokou	Inconnue	Vendeur d'ivoire
Mékambo	Tchadienne	Acheteur d'ivoire et fournisseur d'armes et munitions
	Tchadienne	Acheteur d'ivoire
	Nigériane	Complicité de trafic, transporteur
	Gabonaise	Chasse d'éléphant
Soula	Congolaise	Braconnier et vendeur d'ivoire
Mazingo	Congolaise	Acheteur d'ivoire et fournisseur d'armes et munitions
	Gabonaise	Complicité de braconnage, hébergeur
	Gabonaise	Braconnier d'éléphant évadé de cellule de prison

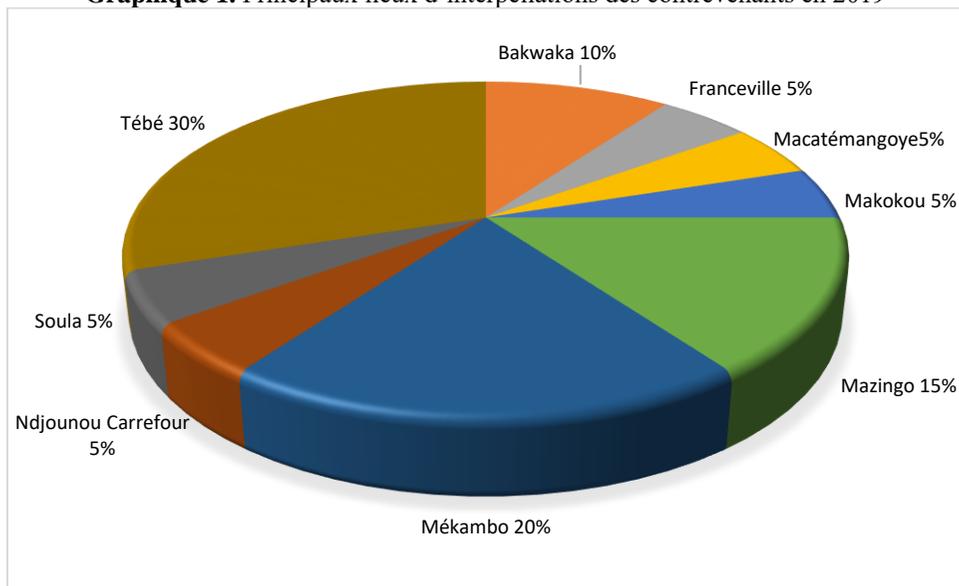
Réalisation : S. M. Aboumgone Obame, d'après le Rapport d'activités du Parc national de Mwagna (2019) et les données de terrain (2023). * Chef de regroupement Tébé.

Ainsi, trois contrevenants de nationalité congolaise sont impliqués dans le transport et la vente illégale de l'ivoire, et fournisseurs d'armes et munitions. Treize contrevenants de nationalité gabonaise sont impliqués dans la chasse aux éléphants. Deux sujets de nationalité tchadienne sont acheteurs d'ivoire et fournisseurs d'armes et munitions. Installés depuis des décennies dans la ville de Makokou, certains sont impliqués dans des activités illicites de braconnage. Un contrevenant de nationalité nigériane est complice du trafic et du transport d'ivoire. Dans ce réseau en bande organisée, chaque maillon de la chaîne exécute une tâche précise.

4.1. Lieux des principales interpellations pour les infractions constatées

En 2019, les interpellations et les saisies observées ont été réalisées dans la zone transfrontalière Nord-Est du Gabon avec le Congo (Graphique 1, ci-après) à Tébé (30%), Mékambo (20%), Bakwaka (10%), Mazingo (15%), ... Toutes ces interpellations concernent le braconnage de l'éléphant pour l'ivoire.

Graphique 1. Principaux lieux d'interpellations des contrevenants en 2019



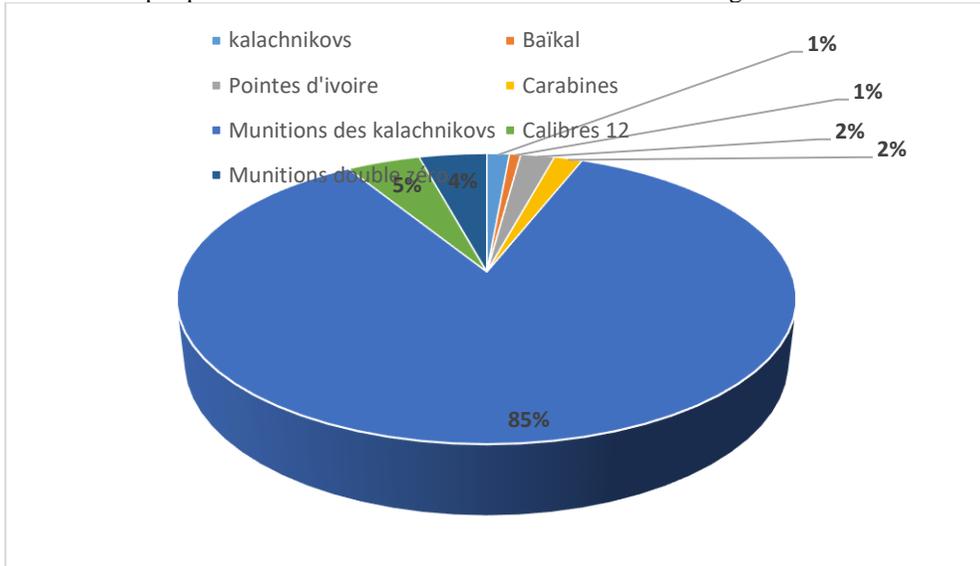
Réalisation : S. M. Aboumgone Obame (2023), d'après le Rapport d'activités du Parc national de Mwagna (2019).

A Mékambo, les contrevenants interpellés sont de nationalité tchadienne et nigériane. Impliqués dans l'achat de l'ivoire et la vente d'armes et munitions, ces derniers alimentent le réseau de braconnage d'éléphants.

4.2. Synthèse des saisies lors des missions de lutte anti-braconnage en 2019

Les principales saisies réalisées ont été faites dans la zone transfrontalière Nord-Est. A cet effet, ont été saisies : 5 carabines, 4 Kalachnikovs, 13 calibres 12, 2 Baïkal et leurs munitions ; et 6 pointes d'ivoire (Graphique 2, ci-après).

Graphique 2. Principales saisies effectuées (%) au Parc national de Mwagna et sa périphérie au cours des missions de lutte anti-braconnage en 2019



Réalisation : S. M. Aboumgone Obame (2023), d'après le Rapport d'activités du Parc national de Mwagna (2019).

A travers ces saisies, est mis en évidence l'important arsenal de guerre utilisé par les contrevenants impliqués dans la criminalité des éléphants pour le commerce illicite de l'ivoire. La situation est alarmante et révèle un danger permanent, aussi bien pour les communautés locales que pour les éléphants.

Planche photographique 2. Cas des saisies d'armes à feu, munitions et pointes d'ivoire dans la zone transfrontalière du Nord-Est Gabon avec le Congo



Les images ci-avant illustrent le niveau de braconnage de l'éléphant pour le trafic d'ivoire dans cette zone transfrontalière Congo-Gabon. Les saisies révèlent une forte présence d'armes et de munitions de guerre pour la pratique de la chasse des éléphants.

Au Parc national de Mwagna, les missions de lutte anti-braconnage effectuées en 2019 ont débouché sur la mise sous mandat de dépôt de 5 braconniers. Les résultats ont permis de comprendre le fonctionnement de ce trafic d'ivoire organisé à la chaîne, et l'importance de chaque maillon de celle-ci. La chaîne est composée de : commanditaires fournisseurs d'armes et de munitions, de chasseurs et vendeurs, d'acheteurs, de transporteurs, d'informateurs et hébergeurs complices (Tableau 2, ci-après).

Tableau 2. Contentieux traités au cours de l'année 2019 au Parc national de Mwagna

Sexe et nationalité	Infractions constatées	Situation du contrevenant	Référence juridique
1 Homme, Congolais	Commercialisation, détention, transport d'ivoire et défaut de carte de séjour.	Mandat de dépôt (03/04/2019)	Articles 92, 275 du Code Forestier et 57 de la loi 16/88 du 30 décembre 1988.
2 Hommes, Gabonais	Abattage d'espèces intégralement protégées, commercialisation de trophées et détention illégale d'arme à feu.		Articles 92, 275 du Code Forestier et 4, 76, 77,94 de la Loi portant régime d'armes et munitions.
	Abattage d'espèces intégralement protégées (éléphants), et commercialisation de trophées.		Articles 92 et 275 du Code Forestier.
1 Homme, Tchadien	Complicité de chasse et d'abattage d'espèces intégralement protégées, et commercialisation d'ivoire.		Articles 92 et 275 du Code Forestier.
1 Homme, Gabonais	Chasse et abattage d'espèces intégralement protégées, et commercialisation de trophées.	Articles 92 et 275 du Code Forestier.	

Réalisation : S. M. Aboumgone Obame (2023), d'après le Rapport d'activités du Parc national de Mwagna (2019).

Dans cette activité illicite, plusieurs nationalités (tchadienne, congolaise, nigériane et gabonaise) sont impliquées dans ce circuit bien organisé. L'achat des munitions et des armes se fait dans la zone transfrontalière. Les Congolais interpellés alimentent ce trafic, en tant que fournisseurs d'armes et de munitions, transporteurs et acheteurs d'ivoire. Les Tchadiens sont majoritairement des transporteurs, des acheteurs d'ivoire et, dans certains cas, des fournisseurs d'armes et de munitions. Les Gabonais sont impliqués dans l'activité illicite de chasse à l'éléphant pour le trafic d'ivoire, l'hébergement des braconniers et la complicité de braconnage.

4.3. Résultats des missions de lutte anti-braconnage de 2019 à 2021.

Dans la zone transfrontalière Nord-Est du Gabon avec le Congo, les missions de lutte anti-braconnage de 2019 à 2021 effectuées par les Ecogardes et les Gendarmes gabonais du Parc national de Mwagna donnent les résultats suivants (Tableau 3, ci-après).

Tableau 3. Synthèse des résultats des missions de lutte anti-braconnage de 2019 à 2021 effectuées par les agents du Parc national de Mwagna dans la zone transfrontalière Nord-Est du Gabon avec le Congo

Données des missions de lutte anti braconnage	2019	2020	2021
Convocations adressées	0	7	7
Procès-Verbaux dressés	8	2	2
Procès-Verbaux transmis au Tribunal de Makokou	8	1	1
Fusil Calibre 12	8	5	0
Fusil Carabine	5	3	0
Fusil Kalachnikov	4	0	0
Munitions de 458	272	0	0
Munitions de double zéro	12	-	475
Munitions 14 mm	-	-	30
Nombre d'arrestation	4	5	1
Site d'orpaillage actif et abandonné/détruit au niveau de la frontière et en périphérie, du côté de Youkou	13	4	0
Campements de chasse vieux et abandonnés le long de la frontière Gabon-Congo et en zone tampon	20	17	0
Pointes d'ivoire	2	2	2
Gibiers (protégés intégralement et partiellement) ou peaux et dents de panthère	2	3	0
Gibiers ordinaires (non protégés)	0	15	0
Carcasse d'éléphant fraîche/récente braconnée	0	0	0
Vieilles carcasses d'éléphants braconnés	1	5	0
Carcasses d'éléphant de mort naturelle	2	6	0
Carcasses d'éléphant de mort inconnue	2	3	5
Carcasse d'éléphant tué en légitime défense	0	0	0
Battue administrative	0	0	0
Pointes d'ivoire ramassées sur carcasse	8	2	2

Réalisation : S. M. Aboumgone Obame (2023), d'après la base de données SMART du Parc national de Mwagna (2022).

Ces résultats des missions de lutte contre le braconnage ont été réalisées en 2019, 2020 et 2021, dans le cadre des activités du Parc national de Mwagna. Parmi les 12 procès-verbaux dressés au cours de ces trois années, il y a eu 10 transmis au Tribunal de grande instance de Makokou, à la suite de 10 arrestations. Lors des patrouilles, ont été saisis : 12 calibres 12, 8 carabines, 4 Kalachnikovs, 272 munitions de carabines 458, 487 munitions de double zéro et 30 munitions de 14 mm. Quant au trafic d'ivoire, il y a eu : 6 pointes d'ivoire saisies et 6 vieilles carcasses d'éléphants braconnés recensés, 10 carcasses d'éléphants de mort inconnue et 12 pointes d'ivoire prises sur

carcasses. De 2019 à 2021, les sites clandestins d'orpaillage, qui abritent le plus souvent les braconniers, passent respectivement de 13 à 0, preuve de l'efficacité des actions menées par les agents du Parc national de Mwagna et des forces gabonaises de sécurité et de défense.

5. Discussion

Le Code forestier en République gabonaise prévoit une peine d'emprisonnement de trois à six mois et une amende de 100 000 à 10 000 000 FCFA, ou l'une de ces deux peines seulement, pour les auteurs des infractions en matière de chasse et de commercialisation des espèces intégralement protégées. D'après l'ONG Conservation Justice, afin de dissuader les braconniers, il est judicieux de « *durcir les peines* » qui concernent les délits et les crimes sur les éléphants ; à l'instar du Congo, du Bénin et du Kenya dont les peines plus lourdes sont respectivement de 5 ans, 10 ans et le risque de faire la prison à vie (Mathot L., 2015 ; PFBC, 2023). A juste titre, le Code Pénal gabonais 2019 a non seulement augmenté à 10 ans, voir le double, les peines en matière de trafic d'ivoire (Code Pénal, articles 579 à 587) mais, aussi, a créé une chambre spécialisée pour juger les auteurs de violations des règles protectrices de l'éléphant et de son ivoire.

Les données de l'enquête réalisée, dans cette zone transfrontalière Gabon-Congo, ont démontré que les braconniers d'éléphants et les trafiquants d'ivoire appréhendés utilisent le plus souvent des armes de guerre prohibées pour la chasse aux éléphants (Fargeot C., 2013 : 193-196). Ont été saisies 4 Kalachnikov, 8 carabines et des munitions de ces armes. Le même constat a été fait à la frontière Sud-Est du Gabon avec le Congo, dans la province du Haut-Ogooué. En effet, deux chasseurs ont été appréhendés par les agents de la contre-ingérence des provinces de l'Ogooué-Ivindo et du Haut Ogooué. Ils étaient en possession de deux Kalachnikovs et de 114 cartouches (Ondo A., 2019).

Dans le même contexte, Cressens B. (2016), Président du comité français de l'UICN, avait dénoncé le fait que les braconniers utilisaient des armes de guerre pour chasser via une filière mafieuse bien organisée. A travers ce fléau identifié, les autorités compétentes doivent mettre plus d'accent sur l'amélioration du cadre juridique destiné à freiner et à lutter contre la criminalité faunique. Avec des projets transfrontaliers tels que le TriDOM Dja-Odzala-Minkébé, les pays voisins que sont respectivement le Cameroun, le Congo et le Gabon peuvent harmoniser leurs cadres législatif et réglementaire en matière de protection de la biodiversité et des éléphants en particulier. Il serait nécessaire et impératif que ces Etats collaborent dans la création des aires protégées transfrontalières. Cela permettra d'organiser des missions conjointes de lutte contre la criminalité des éléphants et le commerce illicite de l'ivoire. Ainsi, le système de surveillance et de lutte anti-braconnage

dans la zone transfrontalière devra être renforcé (AFD, 2019). Les contrevenants, saisis en flagrant délit de braconnage d'éléphants ou de trafic d'ivoire, devront répondre de leurs actes selon la législation en vigueur.

Après l'audit réalisé en 2012, le Gouvernement gabonais avait posé un acte fort en envoyant au bucher 5 tonnes d'ivoire⁴, à l'effet de lutter contre la criminalité sur les éléphants et le réseau de vente d'ivoire (Ntoutoume L., 2012). Néanmoins ce genre d'action ne suffit pas, car ce problème international est entretenu par un marché illégal perméable grâce au braconnage transfrontalier.

Conclusion

La présente étude a porté sur le braconnage transfrontalier de l'éléphant pour l'ivoire, à travers le cas de la frontière Nord-Est du Gabon avec le Congo. L'objectif général était d'analyser la pratique de l'activité de braconnage des éléphants dans cette zone transfrontalière. D'une part, une étude socio-économique a été réalisée auprès des principaux groupes ethniques. Ces populations sont vulnérables et dépendent fortement des produits issus de la forêt pour leur existence. Leurs principales activités pratiquées sont l'agriculture, la chasse, la pêche et la collecte des produits forestiers non ligneux. D'autre part, il a été constaté que le Gabon dispose des textes préventifs réglementant la protection de l'éléphant, notamment : le Code forestier et la loi relative aux parcs nationaux. Le Code Pénal a renforcé le cadre législatif, en augmentant les peines encourues lors des délits liés à la criminalité des éléphants et le trafic de l'ivoire. Ce renforcement de la pénalisation des violations de la réglementation en vigueur est un moyen dissuasif pour certains braconniers.

En effet, d'après les informations collectées dans les villages, les populations paupérisées se laissent tromper par des commanditaires qui leurs offrent des sommes d'argent pour devenir leurs complices. Les conditions de vie difficiles les poussent à s'orienter vers cette activité illicite.

En outre, les missions de lutte contre le braconnage organisées par le Parc national de Mwagna ont facilité la saisie des armes de guerre (Kalachnikovs, carabines, calibres 12, plusieurs munitions), les pointes d'ivoire et des espèces intégralement protégées. Différentes nationalités (congolaise, nigériane, tchadienne et gabonaise) sont impliquées dans le réseau de trafic d'ivoire.

Enfin, une gestion efficiente et effective de la zone transfrontalière Nord-Est du Gabon avec le Congo nécessite l'élaboration judicieuse d'une stratégie de surveillance de celle-ci, afin de réduire significativement les activités illicites de braconnage de l'éléphant et de commerce de l'ivoire. Dans

⁴ <https://www.gabonreview.com/ali-bongo-incinere-5-tonnes-divoire/>

la même dynamique, s'imposent la mise en place d'une équipe de surveillance binationale Gabon-Congo et l'organisation des missions conjointes de lutte anti-braconnage dans les camps d'orpaillage identifiés au niveau de ladite frontière. Enfin, la création d'une aire protégée transfrontalière dans l'interzone Mwagna-Odzala devient impérative pour une gestion concertée de cette zone d'intérêt écologique entre Gabon et le Congo.

Conflits d'intérêts : Les auteurs n'ont déclaré aucun conflit d'intérêt.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont bénéficié d'aucun financement pour cette recherche.

Implication des êtres humains ou des animaux : Notre étude implique des braconniers et des éléphants. Toutefois, dans le cadre de notre enquête, aucun animal cité n'a fait l'objet de capture ni de manipulation.

References:

1. Aboumgone Obame Suzy Marleine, Edou Ebolo Clet Mesmin, Ngoua Nguema Ignace Mesmin, Mombo Jean Bernard, (2022). « Conflit homme-faune : vulnérabilité des communautés locales de la Zadié face aux destructions des cultures par les éléphants », *Revue de Géographie de Ouagadougou (RGO)*, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, volume 3, n° 11, pp. 1-20.
2. Agence Française pour le Développement (2019). *Protéger les éléphants contre le braconnage*. Rapport d'activité du projet sur le renforcement de la gestion des aires protégées mozambicaines et la protection de la grande faune, en particulier les éléphants. ANAC et BIOFUND. 2p.
3. Agence Française pour le Développement (2021). Gabon : ADN en chasse contre le braconnage.
4. Agence nationale des parcs nationaux, 2019. Rapport d'activité du parc national de Mwagna.
5. Ango Stéphane, (2008). La valorisation des parcs nationaux et les politiques culturelles et scientifiques, Mémoire en section Diplomatie, Ecole Nationale d'Administration, Libreville, 56 p.
6. Bourdin, J. J. (2016). Comment défendre les éléphants quand les braconniers utilisent des armes de guerre ?
7. CITES (2018). Guide d'identification des espèces du Gabon inscrites à la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune

- et de flore Sauvages menacées d'extinction (CITES). Libreville, Gabon. 42 p.
8. CITES, (2007). Convention de Washington, 1973. Le droit de la protection de la faune en France. Consulté en ligne le 08 décembre 2023. <http://droitnature.free.fr/Shtml/ConvCITES.shtml>
 9. Christy Patrice, (2000). Répertoire des textes juridiques d'Afrique Centrale en matière d'environnement, Libreville, 64p.
 10. Communauté de développement de l'Afrique Australe (2015). La stratégie de mise en place de la loi et d'anti-braconnage 2026-2021 : 8. SADC.int. 112 p.
 11. Dregnounou Laetitia Lago, (2021). Les forêts du Gabon abritent 95000 éléphants. Africanews. Consulté le 8 décembre 2023. <https://fr.africanews.com/2021/11/18/les-forets-du-gabon-abritent-95-000-elephants/>
 12. Doumenge Charles, Palla Florence, Scholte Paul, Hiolhiol François, Larzilliere Adelaïde (éd.), (2015). *Aires protégées d'Afrique centrale-État 2015*. OFAC, Kinshasa et Yaoundé, 256 p.
 13. Fargeot, C. (2013). La chasse commerciale en Afrique centrale : une menace pour la biodiversité ou une activité économique durable ? : Le cas de la république centrafricaine. Thèse de Doctorat, Géographie et aménagement de l'espace, Université Paul Valéry - Montpellier III. Français. 822 p.
 14. Frenken, K. (2005). *L'irrigation en Afrique en chiffres*. Rapport de l'enquête AQUASTAT. Gabon. FAO, Rome. 93 p.
 15. Maloba Makanga Jean Damien, (2004). « Climat », in *Atlas de l'Afrique Gabon*, les Editions J.A., pp. 12-13.
 16. Maloba Makanga Jean Damien, (2010). *Les précipitations au Gabon : climatologie analytique en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 143 p. 11.
 17. Mathot, L. (2015). *Application de la loi faunique, abaissement du niveau des peines*. ONG Conservation justice, Gabon. *Gabonews*.
 18. Messe Mbega, C.-Y. (2015). « Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration socio-spatiale de la population en Afrique centrale ? » *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, Volume 17, numéro 1. 17 p.
 19. Ministère des Eaux et Forêts, chargé de l'environnement et du développement durable (2018). *Rapport d'étapes du plan d'action national pour l'ivoire de la CITES*. Gabon, Direction Générale de la faune et des aires protégées. 70^e session du Comité permanent de la CITES. 17 p.
 20. Ntoutoume L., (2012). Ali Bongo incinère 5 tonnes d'ivoire. *GabonReview*

21. Ondo, A. (2019). Gabon : interpellés avec des armes de guerre dans le Haut-Ogooué, ils sont soupçonnés de chasser des éléphants. *La Libreville*. 3 p.
22. Ondo Ze, S. (2016). La contrebande d'ivoire au Nord-Est du Gabon – parc national de Minkébé) : cas pratique d'une zone grise liée à la criminalité environnementale. Mémoire de Master 2 en Géopolitique. Géographie. Université de Reims Champagne-Ardenne-UFR Lettres et Sciences humaines. 132 p.
23. Poulsen, J. R., Koerner, S. E., Moore, S., Medjibe, V. P., Blake, S., Clark, C. J., Ella Akou, M., Fay, M., Meier, A., Okouyi, J., Rosin, C., White, L. J.T., (2017). Poaching empties critical Central African wilderness of forest elephants. *Current biology magazine*. UNCG.13 p.
24. Programme Frontière de l'Union Africaine (2013). Création et fonctionnement des commissions des frontières en Afrique. Le guide de l'utilisateur. Commission de l'Union Africaine, Département de Paix et Sécurité. Addis-Abeba ; p. 12.
25. PFBC (2023). Crimes environnementaux : les eurodéputés veulent durcir les sanctions – *Le Monde*.
26. République Gabonaise, (2019). Code pénal en République gabonaise. *Droit Afrique*. 141 p.
27. République Gabonaise, (2001). Loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République gabonaise.
28. République Gabonaise, (2007). Loi n°003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux du Gabon.
29. République Gabonaise, (2019). Loi organique n° 008/2019 du 04/07/2019 fixant l'organisation, la composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire. République Gabonaise.
30. UICN (2016). Le braconnage est à l'origine du pire déclin subi par l'éléphant d'Afrique depuis 25 ans. *Actualités, Actualités coopération internationale, Actualités espèces*. 3 p.
31. WWF (2020). L'espace transnational Dja-Odzala-Minkébé (tridom), Le segment Gabon du paysage TRIDOM. 6 p.
https://www.wwf Gabon.org/nos_paysages/le_paysage_tridom_gabon/